



NATIONS UNIES



BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPMENT

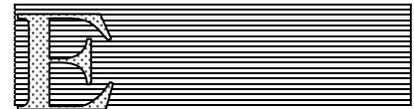


UNION AFRICAINE

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Conférence préparatoire régionale africaine de la
Conférence des Nations Unies sur le
développement durable (Rio+20)

Addis-Abeba (Éthiopie)
20-25 octobre 2011



Distr.: GÉNÉRALE

E/ECA/CFSSD/7/2
23 octobre 2011

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

RAPPORT DE LA RÉUNION MINISTÉRIELLE



RIO+20

Conférence des
Nations Unies sur
le développement
durable



Nations Unies
Département des affaires
économiques et sociales



PNUE
Programme des Nations Unies
pour l'environnement



I. INTRODUCTION

1. La réunion ministérielle de la Conférence préparatoire régionale africaine de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) s'est tenue au Centre de conférences des Nations Unies (CCNU) à Addis-Abeba (Éthiopie), les 24 et 25 octobre 2011. Elle a été précédée d'une réunion d'experts, tenue du 20 au 23 octobre 2011 au même endroit. La Conférence a été organisée par la CEA, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine (CUA) et la Banque africaine de développement (BAD) et en partenariat avec les communautés économiques régionales (CER), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Elle visait essentiellement à examiner les objectifs et les thèmes de Rio+20, ainsi que d'autres questions de fond intéressant l'Afrique, en vue de parvenir à un consensus sur les principales priorités et préoccupations du continent à inclure dans les documents finaux de la Conférence.

II. PARTICIPATION

2. Ont pris part à la réunion les représentants des 51 États membres ci-après: Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

3. La Commission de l'Union africaine (CUA), la Banque africaine de développement (BAD), l'Autorité de planification et de coordination du NEPAD, le Centre africain pour les applications météorologiques au développement (ACMAD) et le Centre de prévisions et d'applications climatologiques de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, ont participé aux délibérations. Sept des huit communautés économiques régionales (CER) reconnues par l'Union africaine, à savoir l'Union du Maghreb arabe (UMA), le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), ont également pris part aux délibérations du Comité. En outre, tous les neuf principaux groupes reconnus à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) en 1992, à savoir le commerce et l'industrie, les enfants et les jeunes, les agriculteurs, les populations autochtones, les collectivités locales, les ONG, la communauté scientifique et technique, les femmes, ainsi que les travailleurs et les syndicats, ont activement participé aux discussions.

4. Des observateurs des États Membres de l'ONU ci-après étaient présents: Brésil, Corée du Sud, Émirats arabes unis, États-Unis d'Amérique, France, Portugal, Roumanie, Serbie, Suède et Union européenne. Étaient également présents la Ligue des États arabes et l'Organisation internationale de la francophonie (OIF).

5. Les entités du système des Nations Unies ci-après étaient également représentés par des observateurs: Département des affaires économiques et sociales, Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation internationale pour les migrations (OIM), Organisation mondiale de la Santé (OMS), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Bureau de liaison des Nations Unies auprès de l'Union africaine, Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et Programme alimentaire mondial (PAM).

6. La liste complète des participants peut être consultée à l'adresse suivante: <http://new.uneca.org/rio20/CFSSD7.aspx>

III. OUVERTURE DE LA CONFÉRENCE

7. M. Abdoulie Janneh, Secrétaire général adjoint de l'ONU et Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), a souhaité la bienvenue aux dignitaires, aux acteurs du développement durable et aux partenaires présents à la réunion ministérielle de la Conférence préparatoire régionale africaine pour Rio+20, soulignant que la grande diversité des participants reflétait le caractère multidimensionnel du développement durable défini au Sommet « Planète Terre » à Rio de Janeiro, en 1992. Depuis cette date, les économies africaines avaient affiché des taux de croissance soutenus, plus d'une décennie durant, et une forte résistance à la crise économique et financière mondiale. Mais cette croissance ne s'était pas traduite par une réduction proportionnelle du chômage et de la pauvreté; l'environnement continuait de se dégrader et les ressources naturelles de s'éroder; il n'y avait pas eu non plus de progrès substantiels en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

8. L'appel lancé en 1992 en faveur d'une intégration équilibrée des trois piliers interdépendants et complémentaires du développement durable restait donc plus pertinent que jamais, et Rio+20 devrait permettre de réfléchir sur le chemin parcouru depuis le Sommet et, en tenant compte des réalités actuelles, d'obtenir un engagement politique renouvelé et de s'accorder sur les résultats découlant de ses deux thèmes principaux: une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, et le cadre institutionnel du développement durable.

9. La communauté internationale avait peut-être toujours du mal à saisir cette notion d'économie verte et ce que cela signifiait pour le développement durable, mais il était cependant indéniable qu'il fallait revoir les modèles de croissance existants et, compte tenu des déséquilibres constants entre les trois piliers du développement durable, passer de méthodes à forte intensité de ressources à d'autres qui stimuleraient la productivité grâce à une utilisation plus efficace des ressources naturelles et qui permettraient d'atténuer la dégradation de l'environnement et de lutter contre les effets des changements climatiques. L'Afrique avait décidé d'adopter l'économie verte en raison des avantages incontestables qu'elle offrait pour créer des

emplois et réaliser les OMD. Mais elle restait préoccupée par le fait que la transition serait coûteuse et que le cadre réglementaire pourrait entraîner une perte de compétitivité, encourager le protectionnisme commercial et imposer de nouvelles conditionnalités aux pays en développement.

10. Les conclusions de Rio+20 devraient intégrer ces préoccupations pour le bien de l'Afrique et du reste du monde. Une question importante était celle des moyens de mise en œuvre permettant d'assurer le financement, la technologie et le renforcement des capacités nécessaires et de tirer parti des possibilités offertes par la mondialisation, le commerce, l'intégration régionale et la coopération Sud-Sud. Vu l'insuffisance des progrès réalisés depuis 1992, l'Afrique se devait d'obtenir le nécessaire renouvellement de l'engagement international, notamment en faveur du renforcement du NEPAD et de son cadre intégré de développement durable.

11. Soulignant que la Déclaration consensuelle africaine n'était qu'une première étape vers la réalisation de ces objectifs, M. Janneh a exhorté les ministres présents à contribuer à la mise au point de politiques et de mesures pratiques et efficaces. Comme la plupart des consultations auraient lieu à New York, il convenait d'établir une solide coordination entre les différentes capitales et les représentations diplomatiques à Addis-Abeba et à New York, afin que l'Afrique puisse parler d'une seule voix, et d'une voix forte, de ses intérêts et de ses priorités.

12. Le Secrétaire exécutif a conclu ses remarques en invitant les participants à observer une minute de silence à la mémoire de Mme Wangari Maathai, Prix Nobel de la paix et militante infatigable de la protection de l'environnement en Afrique, décédée le mois précédent. La Conférence a observé la minute de silence.

13. Des déclarations ont été faites par Mme Amina Mohamed, Sous-Secrétaire générale de l'ONU et Directrice exécutive adjointe du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), M. Tegegnetwork Gettu, Sous-Secrétaire général de l'ONU et Directeur du Bureau régional pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour le développement, et M. Jean Ping, Président de la Commission de l'Union africaine.

14. Mme Mohamed a commencé sa déclaration par un hommage à feu Mme Maathai Wangari, en formulant l'espoir que l'inspiration, la vision et l'esprit du Prix Nobel de la paix aideraient les participants à la Conférence régionale préparatoire africaine pour Rio+20 à tenir la promesse de bâtir un avenir meilleur et plus prospère pour l'Afrique. Elle a indiqué que la position commune qui serait finalisée à la Conférence en cours démontrerait l'aptitude du continent à agir en acteur principal de l'établissement et de la mise en œuvre du programme international pour la réalisation des objectifs de développement durable. C'était une occasion unique de trouver une solution optimale aux problèmes de la croissance économique, de la justice sociale, ainsi que de la gestion et de l'utilisation responsables des ressources naturelles dans l'intérêt des générations actuelles et futures. L'Afrique était le dépositaire des plus grandes réserves mondiales de ressources naturelles, qui suscitaient plus que jamais des convoitises, des initiatives et des débats à l'échelle mondiale. Elle devait cesser d'être la victime de stratégies de développement qui s'étaient avérées incapables de lui permettre d'améliorer rapidement les moyens de subsistance, de créer de la richesse et de réduire la précarité parmi ses populations.

15. La création de valeurs systémiques pour les actifs de l'Afrique serait déterminée par les limites, les conditions et les stratégies définies dans la perspective de Rio+20. La Conférence devait revoir les fondements sous-tendant les stratégies et les programmes de développement africains, en vue d'intégrer les principes de l'ouverture et d'assurer la protection des communautés vulnérables et des écosystèmes contre la dégradation poussée de l'environnement. Il convenait également de s'entendre sur les priorités clefs et sur un ensemble commun de normes et de règlements devant régir la transition vers l'économie verte et d'examiner le cadre institutionnel du développement durable pour assurer une intégration équilibrée de ses trois piliers. En ce qui concernait ce dernier point, les chefs d'État et de gouvernement avaient préconisé au Sommet de l'Union africaine à Malabo, de transformer le PNUE en une institution internationale spécialisée pour l'environnement basée à Nairobi, témoignant ainsi de leur vision claire de la réforme structurelle de la gouvernance environnementale internationale et de leur engagement en sa faveur.

16. En conclusion, Mme Mohamed a affirmé qu'on ne pouvait plus s'en tenir au statu quo et que Rio+20 devait servir à déterminer dans quelle mesure les décideurs avaient su apporter aux défis du XXI^e siècle des solutions du XXI^e siècle, dans un contexte de crise économique et financière. Elle a assuré que le PNUE était prêt à apporter aux États membres africains son plein appui dans leurs importantes délibérations et négociations préparatoires.

17. Dans sa déclaration, M. Gettu a présenté la Conférence régionale africaine préparatoire pour Rio+20 comme étant l'aboutissement d'un processus visant à faire en sorte que les pays africains fassent entendre leur voix à Rio de Janeiro. Il a souligné que le résultat final – la Déclaration consensuelle africaine – devait répondre aux espoirs et aspirations des peuples du continent. La Déclaration de Rio de 1992 avait placé la personne humaine au centre du développement durable, ce qui était, de toute évidence, particulièrement important pour l'Afrique. Si la croissance économique s'était nettement améliorée au cours de la décennie passée, les pays africains comptaient encore le plus grand nombre de personnes souffrant de la pauvreté et de la faim, et bien que la durabilité de l'environnement joue un rôle essentiel dans le bien-être des générations actuelles et futures, il était clairement prouvé que ceux qui présentaient les indices de développement humain les plus élevés étaient aussi ceux qui causaient la plus grande empreinte écologique et étaient responsables des plus forts taux d'émission de carbone.

18. La difficulté pour l'Afrique était que, tout en ayant les indices de développement humain les plus faibles dans le monde le continent aurait néanmoins à payer le plus lourd tribut aux effets néfastes des changements climatiques résultant de pratiques internationales non durables. Les pays africains à faible revenu et à revenu intermédiaire étaient donc confrontés à des problèmes complexes pour remédier à cette situation et améliorer l'utilisation de leur immense capital de ressources naturelles. La solution résidait dans le thème sous-jacent de Rio+20: la transition vers une économie verte. Les efforts à cet égard devraient viser à ne pas accroître, mais plutôt à inverser, l'aggravation actuelle des inégalités entre pays et régions. Il fallait pour cela mettre en place des stratégies inclusives reliant une croissance économique positive à la réduction de la pauvreté. Le PNUD continuerait d'œuvrer avec les décideurs africains à la mobilisation de l'engagement plus fort nécessaire en vue de définir et de mettre en œuvre des

mesures politiques concrètes et pour faire passer le développement durable de la périphérie au cœur de la planification du développement national.

19. Dans sa déclaration, M. Ping a affirmé que Rio+20 fournirait à l'Afrique une grande chance de dire clairement à la communauté internationale quels étaient ses besoins et ses priorités en matière de développement durable et de lutte contre la pauvreté. Cette occasion devait être saisie pour adopter une position commune et parler d'une seule voix. Au cours des 20 années ayant suivi le Sommet « Planète Terre » de Rio de Janeiro, la plupart des États africains avaient adhéré aux Conventions de Rio, mais peu avait été fait pour mettre en œuvre ces conventions, et l'environnement en Afrique avait continué de se dégrader considérablement.

20. Il était crucial de disposer d'un cadre institutionnel plus cohérent et, pour cela, de réformer les structures internationales de gouvernance environnementale. Au Sommet de l'Union africaine tenu récemment à Malabo, les chefs d'État et de gouvernement africains avaient reconnu qu'aucune des institutions en place ne pouvait répondre pleinement aux besoins de l'Afrique concernant l'environnement, les changements climatiques et le développement durable. Ils avaient donc décidé que le PNUE devait être renforcé et transformé en institution internationale spécialisée, chargée des questions de l'environnement et basée à Nairobi. La quatrième session extraordinaire de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement à Bamako était allée plus loin en affirmant que le PNUE devait être rendu pleinement opérationnel sur le terrain et doté de ressources suffisantes pour aider les États dans les domaines du renforcement des capacités et de la mise en œuvre. Les résultats de la réunion d'experts de la semaine précédente avaient donné des raisons d'être optimiste s'agissant de la démarche globale, et la Conférence Rio+20, en s'appuyant sur l'expérience acquise des réunions précédentes, pourrait s'inscrire dans les mémoires comme la Conférence de l'Afrique.

21. M. Denis Sassou Nguesso, Président de la République du Congo, a commencé son discours en disant que feu Mme Wangari Maathai aurait pu beaucoup contribuer à la préparation de l'Afrique pour Rio+20, mais sa mémoire et son esprit continueraient d'animer la longue marche vers la préservation du capital naturel de la planète. Après avoir remercié le Premier Ministre éthiopien, qui avait bien voulu accueillir la Conférence, et se félicitant du travail accompli par les diverses institutions chargées d'organiser l'événement, il a souligné l'importance pour l'Afrique d'adopter une position commune pour Rio+20, afin de faire entendre sa voix dans les débats sur ses thèmes principaux. Il a ajouté que Rio+20 devrait être considérée comme une occasion de ramener le monde sur la bonne voie et de renforcer l'élan du développement durable. Il fallait placer les êtres humains au centre du développement et des mesures devaient être prises pour créer des emplois, lutter contre les inégalités sociales et endiguer l'épuisement rapide des ressources naturelles.

22. L'Afrique avait beaucoup à offrir en termes de connaissances, et il convenait de prendre en compte son expérience pratique de résolution des problèmes politiques, économiques, sociaux et environnementaux dans les efforts de Rio+20 visant à trouver des solutions aux défis nouveaux et émergents et à répondre aux besoins et aux priorités de développement durable et d'éradication de la pauvreté, tant au niveau mondial que régional et national. Le continent avait aussi beaucoup à gagner d'un engagement renouvelé de la communauté internationale à lui fournir l'appui dont il avait besoin pour son développement continu.

23. L'économie verte avait déjà donné lieu à nombre d'initiatives et de projets réussis dans des domaines tels que l'utilisation durable de la biodiversité, l'agriculture durable, les énergies renouvelables, le reboisement et la gestion de l'eau et des déchets. Bien qu'elle offre une excellente occasion de diversifier les économies africaines, l'économie verte se heurtait encore à un certain nombre d'obstacles majeurs. Il faudrait donc que les gouvernements en fasse une principale priorité des politiques nationales et sous-régionales, en concluant des partenariats et en mettant en place des mesures incitatives pour, entre autres, surmonter les obstacles au transfert de technologie et au renforcement des capacités, résoudre les problèmes du financement et des pratiques commerciales déloyales, sans soumettre le continent à des conditionnalités supplémentaires.

24. En matière de gouvernance environnementale internationale, il était essentiel de favoriser les synergies entre la prise de décision au niveau mondial et la mise en œuvre au niveau national, dans un cadre institutionnel adéquat et susceptible d'améliorer l'intégration des trois piliers du développement durable. On trouvait dans les conclusions de la quatrième session extraordinaire de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement à Bamako de précieux conseils sur le projet d'architecture d'une institution internationale spécialisée chargée de l'environnement.

25. L'intervenant a conclu en souhaitant aux participants à la Conférence pleins succès dans leurs travaux en vue d'établir la version finale de la Déclaration consensuelle africaine.

26. M. Meles Zenawi, Premier Ministre de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, après avoir souhaité la bienvenue aux participants à la Conférence préparatoire régionale pour l'Afrique de Rio+20, a rappelé l'espoir qu'avait suscité, 20 ans plus tôt, l'adoption d'Action 21, qui se voulait un modèle à suivre pour réaliser le développement durable en favorisant une croissance économique socialement équitable et écologiquement responsable: que le programme permettrait de mobiliser les ressources et la volonté politique nécessaires à la recherche commune d'une méthode plus viable de gestion des ressources de la planète. Or, rien, ou pratiquement rien, n'avait été fait pour honorer les promesses de transferts de fonds et de technologie depuis 1992, et les pays qui n'avaient pas les moyens de s'adapter aux mutations de l'environnement mondial continuaient d'être traités en parents pauvres dans les ententes issues des forums internationaux. Soulignant que les pays africains ne voyaient naturellement pas l'utilité de telles réunions, M. Zenawi a dit partager leur frustration et leur scepticisme.

27. Au lieu de baisser les bras, l'Afrique devrait toutefois adopter une approche plus réaliste et parler d'une seule voix dans les négociations sur les changements climatiques; ce qui, du reste, était l'objet de la présente Conférence et des efforts visant à arrêter une position commune simplifiée pour Rio+20 sous la direction du Président de la République du Congo. En dépit des innombrables promesses non tenues, et si faibles que soient ses chances de succès, l'Afrique pourrait mieux servir ses intérêts en adoptant une double démarche: s'efforcer sans relâche d'obtenir des décisions susceptibles d'accroître les flux de ressources et le transfert de technologie et veiller à assurer la mise en œuvre de ces décisions.

28. Au moment décisif, l'Afrique devait compter sur elle-même et se doter d'un plan qu'elle pourrait mettre en œuvre avec ou sans appui extérieur. Se disant confiant que, forts d'une déclaration consensuelle finalisée et du projet de résolution devant être adoptée à la dix-huitième

session ordinaire du Sommet de l'Union africaine, prévue en janvier 2012, les pays africains seraient en mesure d'unir leurs forces et de faire tout ce qui était nécessaire pour promouvoir le développement durable sur l'ensemble du continent, M. Zenawi a souhaité aux participants plein succès dans leurs délibérations.

29. D'autres participants ont pris la parole : M. Nikhil Seth, Directeur de la Division du développement durable au Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, M. Jim Phologo Gaumalcol du Botswana, Représentant de l'Afrique au sein du Bureau de Rio+20, M. Aly Abou-Sabaa, Président du Comité de coordination sur les changements climatiques de la Banque africaine de développement, S.E. Mme Isabel Cristina Azevedo Heyvaert, Ambassadeur du Brésil en Éthiopie.

30. Dans sa déclaration, M. Seth a noté que la présente Conférence avait été précédée par d'autres réunions régionales préparatoires, à Santiago, à Séoul et au Caire, mais que les thèmes et les objectifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable n'étaient nullement plus pertinents qu'en Afrique. Rio+20 devrait fournir au continent l'occasion d'intégrer les trois piliers du développement durable, de lancer la mise en œuvre du programme de développement durable et d'engager des politiques et des programmes cohérents à tous les niveaux.

31. Abordant les deux thèmes de Rio +20, l'intervenant a déclaré que le large débat ayant eu lieu sur l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté n'avait pas permis d'aboutir à une compréhension commune du sens, de la portée et des implications de cette notion. Il s'était dégagé, cependant, un consensus sur ce qu'elle ne signifiait pas: une approche descendante et standardisée du développement; un moyen de légitimer le protectionnisme vert en matière de commerce ou un prétexte pour introduire la conditionnalité verte dans le domaine de l'aide et du financement. L'économie verte pourrait s'appuyer sur les principes directeurs approuvés en 1992 au Sommet « Planète Terre », celui, par exemple, des responsabilités communes mais différenciées. Elle pourrait également être considérée comme un moyen, d'une part, d'orienter les décisions publiques et privées d'une manière qui tienne compte du capital naturel et le respecte et, d'autre part, de faire en sorte que les pauvres soient les acteurs clefs du processus et ses principaux bénéficiaires.

32. Au sujet du cadre institutionnel du développement durable, l'analyse du cadre existant avait mis au jour un manque d'intégration, de volonté de mise en œuvre et de cohérence entre les différents organes, entités et institutions à tous les niveaux. En ce qui concernait la proposition d'élever le PNUE au statut d'institution internationale spécialisée chargée de l'environnement et basée à Nairobi, des éclaircissements supplémentaires sur les incidences d'une telle mesure ont été demandés et d'autres options proposées, dont la création d'un conseil de développement durable, sur le modèle du Conseil des droits de l'homme, et le renforcement des commissions régionales.

33. Les problèmes les plus cruciaux auxquels l'Afrique devait faire face pour assurer le succès de Rio+20 concernaient le financement, la science et la technologie, l'autonomisation des femmes, l'éducation et le renforcement des capacités.

34. Dans son intervention, M. Gaumalcol, s'exprimant au nom du Botswana et de l'Égypte, les deux représentants de l'Afrique au sein du Bureau de Rio+20, a approuvé l'appel à la coordination entre les capitales et les représentants diplomatiques à Addis-Abeba et à New York lancé par M. Janneh et affirmé que Rio+20 serait l'occasion d'évaluer les progrès accomplis et de rappeler aux partenaires les engagements qu'ils avaient pris envers l'Afrique. La Déclaration consensuelle africaine, à finaliser à la présente réunion, était essentielle pour assurer que le continent ne soit pas laissé derrière dans le processus de Rio+20. L'intervenant a rappelé aux participants que la Déclaration devait être soumise au secrétariat du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU au plus tard le 1^{er} novembre 2011, ce qui signifiait que le calendrier de la réunion devait être révisé en conséquence. Le non-respect de ce délai aurait pour conséquence d'empêcher l'intégration des préoccupations de l'Afrique dans le document de travail de base de la deuxième réunion du Comité préparatoire de Rio+20, prévue à New York les 7 et 8 mars 2012.

35. Dans son intervention, M. Abou-Sabaa a attiré l'attention sur le fait que la Banque africaine de développement collaborait avec la CEA et d'autres institutions à l'élaboration d'une position africaine commune pour Rio+20. Il a affirmé que les défis de développement durable auxquels l'Afrique était confrontée donnaient au continent de nouvelles occasions d'exprimer ses points de vue et qu'il fallait renforcer les structures institutionnelles et adopter une vision commune si on voulait résoudre les problèmes des inégalités entre hommes et femmes, de la gestion de l'eau et de la production énergétique. L'intégration régionale pourrait jouer un rôle crucial pour promouvoir la diversification des marchés et résoudre les problèmes transfrontaliers, tandis que la science, la technologie et l'innovation aideraient aussi à faire face aux problèmes de développement durable en Afrique.

36. M. Saaba a mis l'accent sur la dépendance de l'Afrique vis-à-vis de ses ressources naturelles, lesquelles subissaient le contrecoup des changements climatiques. Toutefois, il a noté que l'adaptation à ces changements et l'atténuation de leurs effets présentaient également des possibilités, comme l'accès à davantage de ressources. Il a souligné que l'économie verte représentait un changement de paradigme dans la planification du développement et offrait d'importantes perspectives à l'Afrique. Bien exploitées, ces perspectives pourraient conduire le continent à la croissance et au développement durable. M. Saaba a présenté les prochaines conférences de Durban et de Rio+20 comme autant d'occasions d'exprimer les points de vue africains sur les changements climatiques et le développement durable.

37. Dans sa déclaration, S.E. Mme de Azevedo Heyvaert, Ambassadeur du Brésil auprès de l'Éthiopie, a déclaré qu'en réévaluant le modèle de développement actuel, la Conférence Rio+20 pouvait déterminer le programme de développement durable des 20 prochaines années. L'intervenante a exhorté les gouvernements à définir leurs priorités pour l'éradication de l'extrême pauvreté conformément à l'Action 21 et aux principes de Rio. Elle a ajouté que l'économie verte devait être considérée comme un moyen de créer de nouvelles possibilités en matière de croissance économique, d'emploi et de développement de nouvelles technologies, et que la gouvernance environnementale internationale devrait privilégier des solutions pouvant permettre de renforcer les capacités de mise en œuvre du PNUE dans les pays en développement, sans nécessité de réforme institutionnelle.

IV. COMPTE RENDU DES TRAVAUX

A. Concertation au niveau ministériel

Première séance: Progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements en matière de développement durable et défis nouveaux et émergents

Modérateur: M. Luc Gnacadja, Secrétaire exécutif de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

Présentateur: M. Rudolph Sandy Kuuzegh (Ghana)

Intervenants

Gouvernements

Mme Sherry Ayithey, Ministre de l'environnement, de la science et de la technologie (Ghana)

M. James Musoni, Ministre de l'administration locale, de la bonne gouvernance, du développement communautaire et des affaires sociales (Rwanda)

M. Immanuel Ngatjizeko, Ministre du travail et du bien-être social (Namibie)

Secteur privé

M. Kebour Ghenna, Directeur exécutif de la Chambre panafricaine de commerce et d'industrie, Addis-Abeba (Éthiopie)

Société civile

Mme Lucy Mulenkei, Directrice exécutive de l'Indigenous Information Network (Kenya)

Introduction par le modérateur

38. Dans un bref aperçu des progrès de l'Afrique depuis le Sommet «Planète Terre » de 1992, le modérateur a indiqué que le continent avait réalisé de grandes avancées sur le plan économique, mais pas sur les questions de pauvreté, de sécurité alimentaire et d'emploi.

Présentation du rapport

39. Le présentateur a souligné la nécessité d'intégrer le développement durable dans les stratégies nationales et régionales, de développer et renforcer les capacités humaines et institutionnelles à tous les niveaux pour ce faire et d'avoir une direction politique efficace. Il a ensuite défini les liens intersectoriels susceptibles de garantir une utilisation plus efficace des fonds existants et insisté sur l'importance du transfert de technologie et du partage de l'information.

40. Les débats de la réunion des experts ont mis en évidence les défis ci-après : le trafic et la piraterie et la manière dont ils affectaient la pêche, le tourisme et le commerce; les cultures génétiquement modifiées, leurs rapports avec la sécurité alimentaire et leurs effets à long terme sur l'environnement; le développement de mécanismes agricoles favorisant l'utilisation des terres arables; le faible taux de pénétration des services liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et les problèmes liés à la migration due à la sécheresse et à la désertification.

Exposés des intervenants

41. Mme Ayithey a commencé son exposé en expliquant comment la mise en œuvre d'Action 21 avait été freinée par le sous-financement, l'insuffisance de ressources techniques et l'inadéquation du cadre institutionnel. Elle a poursuivi en disant que les pays africains avaient pris du retard par rapport à l'échéance de 2015 fixée pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et que l'Afrique avait peu bénéficié de l'investissement étranger direct, dont l'essentiel était allé au secteur extractif. La coopération régionale devait être renforcée et les besoins de l'Afrique placés parmi les priorités.

42. S'agissant des trois piliers du développement durable, l'économie devrait être renforcée par une approche ascendante, les autorités locales devant intégrer la durabilité dans les activités communautaires; concernant la dimension sociale, il fallait accorder la priorité à l'égalité des sexes dans l'élaboration des politiques, ainsi qu'à la valorisation des produits primaires et, pour ce qui était du volet environnemental, il faudrait continuer de mettre l'accent sur l'appropriation des ressources naturelles, l'investissement, la science et la technologie.

43. Dans sa présentation, M. Musoni a proposé que l'Afrique présente un plan de 20 ans à Rio de Janeiro, qui comprendrait des mesures visant à tirer parti des migrations, en exploitant le potentiel des communautés de la diaspora, à travers le commerce, l'investissement et les envois de fonds, à améliorer les systèmes éducatifs et à donner aux étudiants les moyens d'être des agents de changement pour le développement durable.

44. M. Nagatjizeko a exhorté les gouvernements à développer les interconnexions, à mettre en place des stratégies d'intégration basées sur la participation des groupes sociaux souffrant le plus de l'insécurité alimentaire, de la désertification, des inondations et des pertes de récolte: les travailleurs pauvres, les personnes âgées et les travailleurs du secteur informel. En outre, la Déclaration consensuelle africaine devrait mettre clairement l'accent sur les questions de réduction de la pauvreté, de création d'emplois et d'insertion sociale et faire en sorte que l'économie verte soit intégrée dans les politiques sociales axées sur la mobilisation des jeunes. Répondant à une question des participants sur le rôle de la main-d'œuvre qualifiée dans l'économie verte, M. Nagatjizeko a indiqué qu'il fallait renforcer les capacités et utiliser des travailleurs locaux au lieu de faire venir des travailleurs d'autres continents.

45. M. Ghenna, abordant la question des défis nouveaux et émergents, a appelé l'attention des participants sur le rôle clef des entreprises dans le processus du développement durable. Il a affirmé que celles-ci pourraient aider à trouver des solutions fondées sur des valeurs locales et

mondiales pour atténuer les effets des changements climatiques, la désertification et le chômage des jeunes, en partageant les coûts de ces solutions. Répondant à une question concernant le rôle des entreprises dans la lutte contre la désertification, il a indiqué qu'il fallait renforcer les partenariats public-privé et accorder des subventions et des incitations financières.

46. Mme Lucy Mulenkei, évoquant la question des progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements relatifs au développement durable depuis 1992, a déclaré que la société civile avait multiplié ses interventions sur tous les fronts et à différents niveaux en organisant des forums, en entreprenant de nouvelles activités et en plaidant pour le changement de paradigmes. La société civile avait réussi à forger des liens et avait mobilisé la réflexion et des ressources à travers les frontières nationales. Le moment était venu de reconnaître son rôle constructif et de renforcer sa participation en Afrique.

47. Les principaux défis auxquels l'Afrique faisait face étaient la dégradation des ressources naturelles, la perte de la biodiversité, les changements climatiques et la pression démographique, encore aggravés par leurs effets néfastes sur la pauvreté et la stabilité. Les plus touchés étaient les groupes de population n'ayant pas la capacité d'utiliser les mécanismes du marché pour survivre. Des mécanismes régissant les ressources et les échanges internationaux au bénéfice de l'ensemble de la société fourniraient le meilleur moyen de protéger les faibles et d'assurer une répartition équitable des ressources. Entre temps, il faudrait élargir le sens de l'«économie verte» pour que celle-ci, outre les technologies, infrastructures, investissements et emplois verts, englobe l'instauration d'une société plus équitable. De plus, il faudrait veiller à ce que le processus de Rio+20 intègre des mesures pour aider les pays à maintenir des ressources adéquates et à assurer un développement durable pour les générations futures.

48. Au titre des recommandations, il a été préconisé de faire participer la société civile au processus du développement durable, au renforcement des capacités et à la mise en place d'un cadre international favorable et de faire en sorte que les trois piliers soient pleinement intégrés dans le programme de développement durable.

Observations des participants

49. Dans les discussions ayant suivi, plusieurs intervenants ont affirmé que beaucoup avait été dit sur ce que l'Afrique attendait des pays développés à la Conférence Rio+20, mais qu'il ne fallait pas oublier qu'en dépit du programme de travail concret et du principe des responsabilités communes mais différenciées, énoncé dans l'Action 21, la plupart des engagements pris en 1992 n'avaient jamais été respectés. L'Afrique ne mendiait rien, elle essayait simplement de faire en sorte que les pays développés soient à la hauteur de leurs responsabilités en ce qui concernait le transfert de technologie et la lutte contre la dégradation de l'environnement causée par l'industrialisation et l'utilisation massive de combustibles fossiles.

50. Plusieurs orateurs ont approuvé les observations du Président du Congo selon lesquelles l'Afrique ne devait pas oublier ses propres responsabilités en matière de développement durable dans le contexte de l'économie verte et de l'élimination de la pauvreté. L'un des orateurs a affirmé que le plus grand problème de l'Afrique était les Africains eux-mêmes et souligné que la croissance souhaitée devait profiter à tous les Africains et pas simplement à quelques privilégiés.

L'Afrique était le continent le plus riche en ressources, mais le plus pauvre en termes de développement en général. Elle devrait s'employer à assurer son autosuffisance et à exploiter les sources locales d'investissement, car l'aide des pays développés était assortie de conditionnalités. Il était temps pour les pays africains de travailler ensemble et de s'entraider.

51. L'un des intervenants a appelé à une coordination financière entre les pays africains et souligné la nécessité de créer des emplois grâce à l'économie verte. Un autre a dit qu'il fallait commencer à assurer la cohérence du programme de développement durable chez soi et que les pays africains devaient examiner leurs situations nationales et évaluer leurs progrès vers l'intégration des trois piliers. Ces pays n'avaient, pour la plupart, fait que très peu de progrès depuis le premier Sommet «Planète Terre», il y a 20 ans, et ils étaient désormais devant un nouveau concept – l'économie verte – qu'ils ne comprenaient pas encore totalement. Tout en considérant les résultats au niveau national, les pays africains devaient tenir compte de la situation internationale, qui était loin d'être encourageante, en particulier au regard de la grave crise économique et financière mondiale et du fait que le cycle de négociations de Doha était en train d'échouer, si ce n'était déjà fait.

52. Plusieurs orateurs ont souligné la nécessité de filets de sécurité pour renforcer le pilier social. L'économie verte, à elle seule, ne suffirait pas. Le fait de ne pas assurer la justice sociale et de ne pas s'attaquer aux problèmes transversaux concernant les femmes, les enfants et les autres groupes vulnérables et marginalisés faisait le lit des troubles sociaux. Les politiques de protection sociale devaient être considérées comme une partie intégrante du développement durable.

53. L'un des orateurs a souligné l'importance de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et estimé que les pays africains devaient mettre davantage l'accent sur l'amélioration de sa mise en œuvre, qui serait très bénéfique pour le développement.

54. L'Afrique devrait bénéficier à titre gratuit du transfert de technologie, tant que cela n'empiétait pas sur les droits de propriété intellectuelle, et recevoir une compensation pour les changements climatiques de la part des responsables de ces changements. En outre, seul un financement à court terme ayant été promis pour la période allant jusqu'en 2013, il faudrait insister sur le financement à long terme.

55. En résumé, le modérateur a déclaré que le message des participants avait été clair: les pays africains devaient s'employer à ramener la paix et la stabilité, sans lesquelles le développement durable était impossible; le développement de la coopération et du commerce intra-africains revêtait une importance cruciale et l'Afrique n'irait pas à Rio de Janeiro en quémandeuse parce que le monde développé avait une responsabilité très claire envers elle.

Deuxième séance: L'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté; cadres institutionnel et stratégique du développement durable

Modérateur: M. Yoshiteru Uramoto, Directeur général adjoint de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

possibilités vertes pour une croissance industrielle et à exploiter le potentiel africain d'énergies propres. Il y était aussi question de politiques et institutions propices, de cadres politiques et réglementaires, d'accès à la technologie et de transfert de technologie, de financement et de moyens d'exploiter les possibilités offertes par le commerce. Il contenait aussi des exemples de réussite dans ce domaine en Afrique.

58. Les principales questions et recommandations issues des débats des experts étaient axées sur le fait, entre autres, que l'économie verte était un concept nouveau, dont la mise en œuvre exigeait des principes solides et une certaine marge d'action; qu'il faudrait traiter les questions de l'équité sociale relativement à l'économie verte et accorder une attention aux questions de parité des sexes et aux groupes vulnérables tels que les enfants et les personnes handicapées; que le rôle des différents secteurs dans la transition vers l'économie verte devrait être clairement défini; que les incidences de la transition africaine méritaient un examen attentif et que le cadre décennal de programmation des Nations Unies sur les modes de consommation et de production durables devait servir de base à cette transition.

59. Le deuxième présentateur a expliqué comment les cadres institutionnels et stratégiques pouvaient faciliter l'intégration des trois piliers du développement durable; encourager une participation multipartite et la décentralisation, et favoriser l'équité intragénérationnelle et intergénérationnelle. Des études sur les structures institutionnelles actuelles avaient montré que celles-ci ne répondaient pas aux besoins de l'Afrique en matière d'environnement et de développement durable et ne prenaient pas en compte la Décision de Malabo et les conclusions de la quatrième session extraordinaire de la Conférence des ministres africains de l'environnement. À la lumière de ce qui précédait, l'attention a été attirée sur un certain nombre de recommandations relatives au renforcement des capacités et à des stratégies intégrées pour la gouvernance du développement durable. Parmi les options proposées figuraient le renforcement du PNUE en l'élevant au statut d'institution spécialisée chargée de l'environnement, la révision de la structure actuelle de son mandat, ou la transformation du Programme en organe subsidiaire de l'Assemblée générale. Quelle que soit l'option retenue, elle conduirait au renforcement, à la consolidation et à la transformation du PNUE, mais sous une forme et avec des incidences différentes. Une autre option était de transformer le Conseil économique et social de l'ONU en un conseil du développement durable. Les experts avaient suggéré de créer un groupe de travail à composition non limitée pour étudier la transformation du PNUE.

60. Le renforcement de la gouvernance environnementale internationale, seul, ne suffirait pas pour réaliser les objectifs le développement durable, il fallait en plus intégrer de manière équilibrée les piliers social, économique et environnemental. Les pays africains avaient répondu, avec plus ou moins de succès, à la nécessité de cette intégration équilibrée dans les domaines de la planification, de la budgétisation et de la mise en œuvre des plans et programmes. La participation multipartite avait été encouragée à cette fin, et au même titre que l'établissement de liens institutionnels et dans le domaine de la programmation établis. Toutefois, l'insuffisance de financement représentait une contrainte permanente aux niveaux sous-régional, national et local. L'accent devait être mis de manière égale sur les trois piliers du développement durable, qui devaient être consolidés, et pas uniquement sur l'environnement, même si ce dernier était le plus faible des trois non seulement en Afrique, mais également dans le reste du monde.

61. La gouvernance pourrait être renforcée à l'échelle régionale, en exploitant les avantages comparatifs des institutions existantes afin d'établir des liens verticaux, de la Commission de l'Union africaine devant renforcer son rôle de coordination et ouvrir des canaux de sensibilisation et de communication efficaces avec les communautés économiques régionales. Pendant ce temps, les États africains devraient s'approprier le processus en cherchant et en budgétisant de nouvelles sources de financement pour les programmes du NEPAD.

Exposés des intervenants

62. Après avoir examiné la relation entre les trois piliers du développement durable et présenté un aperçu des institutions mondiales, régionales, nationales et locales établies en 1992, et renforcées depuis, M. Seth a souligné que toute réforme de l'infrastructure aux fins du développement durable devait commencer au niveau national et être considérée comme un processus: l'Afrique ne devrait pas attendre de Rio+20 qu'elle déclenche un «big bang». Il a poursuivi en faisant l'historique de l'actuelle architecture environnementale, commençant par la création du PNUE. Il a cité, parmi les résultats obtenus dans ce domaine, la sensibilisation du public, la fin des approches protectionnistes et étriquées de l'environnement et l'intégration de la gestion environnementale dans les cadres de la gouvernance de l'entreprise.

63. Toutefois, le fonctionnement des institutions établies depuis 1992 et des réseaux qui leur étaient associés avait été entravé par la non-prise en compte des préoccupations économiques, sociales et environnementales et le manque de coordination horizontale en raison de rivalités interinstitutions. Cette situation s'était traduite par l'absence de la très nécessaire programmation conjointe et la préférence pour des solutions à court terme. Au nombre des grandes lacunes constatées figuraient l'insuffisance des capacités de mise en œuvre et de suivi et le fait qu'il y ait peu ou pas d'analyse et de bilan. L'intégration, la coordination et la cohérence étaient les domaines présentant particulièrement des lacunes auxquelles il fallait remédier avant de jeter les bases de futures institutions. Il était essentiel de s'inspirer des succès rencontrés, notamment en matière de sensibilisation. Il convenait de renforcer le cadre juridique, sans compter entièrement sur les ministres de l'environnement pour apporter les indispensables améliorations concernant la mise en œuvre, ce qui signifiait mettre davantage l'accent sur le partenariat.

64. M. Seth a indiqué que les propositions de réforme de la gouvernance environnementale internationale devraient tenir pleinement compte des limites inhérentes aux processus de l'ONU, ainsi que des succès et des échecs de la Commission du développement durable. L'une des propositions clefs ayant bénéficié d'une grande attention consistait à ériger le PNUE en institution internationale spécialisée chargée de l'environnement, une autre prévoyait de créer un conseil du développement durable, c'est-à-dire un organe consultatif de haut niveau sur le modèle du Conseil des droits de l'homme. On ne pouvait pas encore dire précisément comment le PNUE pourrait être renforcé. L'intervenant a souligné que toutes les propositions seraient examinées, que d'autres options pourraient aller de pair avec un PNUE renforcé, mais que, d'après son expérience du système des Nations Unies, les organes entièrement nouveaux avaient généralement mieux réussi que des organes réformés. Il était important que la forme de l'institution soit dictée par la substance et non l'inverse.

65. Dans sa présentation, M. Sangaré a retracé certaines des étapes clefs de l'écologisation des économies africaines, dans le contexte de la transition des pays du continent vers une économie verte. Cette transition était pour ces pays une condition essentielle pour réaliser leurs objectifs de développement. Elle exigeait un plan d'action fixant des objectifs clairs en matière de création d'emplois, de réduction de la pauvreté, de renforcement des capacités et de mobilisation des ressources, notamment par le transfert de technologie. Le renforcement des capacités était crucial, mais on n'avait seulement besoin de capacités modernes: il fallait aussi revaloriser les capacités traditionnelles au lieu de les rejeter comme inutiles. C'était particulièrement vrai en ce qui concernait la gestion des ressources naturelles, un domaine dans lequel les Africains comptaient des siècles – sinon des millénaires – d'expérience. Il fallait encourager la coopération intra-africaine pour tirer parti des changements. Plus important, l'Afrique devait rester unie et ne pas oublier que le reste du monde avait autant besoin d'elle qu'elle avait besoin de lui. Une position commune réaliste fondée sur des arguments convaincants était le seul moyen pour le continent de faire aboutir ses revendications à Rio+20.

66. Dans sa présentation, le M. Oparanya a souligné que l'utilisation efficace et durable des ressources naturelles était impossible sans une bonne planification. La croissance démographique, en particulier en Afrique, jouait un rôle critique. Certains la considéraient comme un avantage, car plus la population était nombreuse, plus grande était la demande intérieure, mais seule une croissance démographique « de qualité » pourrait profiter à l'économie. Les populations des pays en développement vivaient, à plus de 60%, sous le seuil de pauvreté et alors que la population augmentait, la surface des terres restait la même. Une bonne planification était essentielle pour mettre le capital naturel au service du développement durable.

67. L'intervenant a poursuivi en donnant des exemples des efforts déployés au Kenya pour améliorer l'environnement. Le programme Vision 2030, lancé quelques années auparavant, avait été révisé pour tenir compte des changements climatiques; des mesures étaient prises pour enrayer la détérioration des écosystèmes, et un certain nombre de programmes étaient lancés dans les domaines du reboisement et de la gestion de l'eau. Le gouvernement central avait également alloué des fonds publics aux efforts de développement local, dont au moins 5% devaient être consacrés aux questions environnementales. La sécurité alimentaire étant au cœur de l'économie verte, le Kenya s'efforçait d'améliorer ses systèmes et techniques agricoles et avait investi dans l'irrigation.

68. Moins de 20% des Africains avaient accès à l'énergie, et le Kenya, comme beaucoup d'autres pays africains, consacrait une part importante de ses recettes d'exportation à l'importation d'énergie, ce qui signifiait que les fluctuations des prix et la dévaluation de la monnaie locale pesaient lourdement sur son économie. Le Kenya s'était donc tourné vers des sources d'énergie propres et renouvelables, telles que les ressources géothermiques et éoliennes, et avait offert des incitations fiscales pour l'acquisition, entre autres, de panneaux solaires et d'équipements géothermiques. Le Gouvernement cherchait également des combustibles de substitution au kérosène, utilisé en grande quantité dans les zones rurales, parce qu'il coûtait cher, puisqu'il importé, et nuisait à la santé.

69. M. Oparanya a conclu son exposé par un certain nombre de « messages politiques », dans lesquels il a appelé à promouvoir la coopération bilatérale et multilatérale pour assurer la

cohérence des politiques; à créer un environnement susceptible d'attirer des investissements en faveur de projets d'économie verte et de remédier à l'insuffisance des ressources publiques; à adopter des technologies non polluantes et plus efficaces; à renforcer la gouvernance environnementale internationale; à renforcer les capacités, notamment par le transfert de technologie; à intégrer la prise en compte des questions environnementales, en particulier les changements climatiques, dans la planification et la budgétisation; à améliorer la législation relative à la protection de l'environnement et à créer des commissions environnementales au sein des assemblées nationales pour contrôler l'exécutif et coordonner le suivi des décisions et recommandations internationales.

70. Dans son exposé, M. Ajayi a souligné que la responsabilité de la croissance verte incombait à la fois au secteur privé et au secteur public et que, même si le passage à l'économie verte pouvait être coûteux, il n'y avait pas d'autre solution. Il faudrait donc que les pays africains mobilisent des ressources pour le renforcement des capacités, notamment – vu l'absence de transfert des technologies nécessaires par les pays en développement – en investissant dans la recherche-développement pour créer leurs propres technologies. Nonobstant la mise en place de mécanismes de financement novateurs au niveau mondial, l'Afrique, en tant que région, devait engager des réformes du marché et établir des marchés de capitaux nationaux. Elle devait également veiller à ce que Rio+20 débouche sur l'émergence d'une dynamique entre le commerce et l'environnement, qui bénéficierait pleinement aux pays africains. En substance, les gouvernements devaient travailler avec les entreprises pour faire avancer la mise en œuvre du programme de développement durable de l'Afrique et le continent dans son ensemble devait s'efforcer de devenir autosuffisant au lieu de compter sur les autres.

71. Mme Laros, après avoir donné un aperçu des activités de son organisation en tant que « principal partenaire dans l'organisation des groupes » et « agent de sensibilisation » dans le cadre des concertations en vue de Rio+20, a attiré l'attention des participants sur l'importance de l'économie urbaine verte pour le développement durable et la réduction de la pauvreté. Les villes étaient des centres de l'économie mondiale et l'Afrique, en tant que région, avait les plus hauts taux d'urbanisation dans le monde. On estimait que 60% de la population africaine allait vivre dans les zones urbaines d'ici à 2050. Aussi, la planification et le financement du développement urbain n'étaient-ils pas seulement une priorité, mais une excellente occasion de structurer la croissance et de promouvoir l'économie verte, grâce à une grande flexibilité de l'emploi, à des services écosystémiques sûrs et abordables et à des services publics bon marché.

72. La croissance économique urbaine en Afrique s'était accompagnée, ces derniers temps, d'une augmentation de la pauvreté urbaine. Il était essentiel pour l'Afrique et la communauté internationale de se pencher sur les mesures à prendre pour assurer des services urbains qui permettent de faire face à une probable augmentation de la population de 800 millions d'habitants. Cette situation appelait à une nouvelle approche de la notion de «ville» et à un nouveau modèle d'urbanisme moderne africain. L'un des avantages comparatifs des villes africaines était que celles-ci avaient le potentiel pour sauter l'étape du développement classique et passer directement à l'économie urbaine verte.

73. L'écologisation de l'économie locale était l'affaire des collectivités locales, car de nombreuses activités économiques relevaient de leurs compétences. Ces collectivités pourraient

utiliser des dépenses publiques pour influencer les marchés locaux; encourager l'investissement privé par des mesures d'incitation et de dissuasion financières; lancer des programmes d'information pour sensibiliser le public et favoriser la participation des parties prenantes; stimuler l'innovation au niveau local et jouer un rôle décisif dans la promotion et l'accélération du passage à une économie verte en milieu urbain. Au niveau local, des agents d'exécution clés étaient chargés de la gestion et de l'utilisation des ressources environnementales. La Conférence Rio+20 devrait reconnaître leur rôle et créer les mécanismes de financement locaux nécessaires pour soutenir la croissance urbaine verte.

74. En ce qui concernait les cadres institutionnels et stratégiques, le Conseil international pour les initiatives écologiques locales appuyait le renforcement des institutions internationales en mettant en place un groupe intergouvernemental d'experts sur le développement durable, chargé d'assurer l'interface entre les politiques et la science; un organisme des Nations Unies pour l'environnement chargé de renforcer le pilier environnemental du développement durable; un conseil pour le développement durable, sur le modèle du Conseil des droits de l'homme, faisant rapport à l'Assemblée générale; un nouvel indicateur global et détaillé pour une croissance durable intégrant les piliers économique, environnemental et social; et la transformation du système des Nations Unies de façon à garantir que les collectivités locales soient reconnues officiellement comme des acteurs clés au sein de futures institutions des Nations Unies pour le développement durable.

75. Le Conseil international pour les initiatives écologiques locales soutenait le renforcement des institutions régionales comme la CEA, l'appui aux programmes de développement durable du NEPAD et à l'amélioration du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs dans le sens d'une prise en compte des trois piliers du développement durable. Il plaidait en outre pour le renforcement des institutions nationales, en particulier des commissions nationales du développement durable, et leur incorporation dans les cadres nationaux de planification afin d'assurer l'intégration équilibrée des trois piliers.

76. En conclusion, l'ONU devrait passer du concept de « nations unies » à celui d'« acteurs unis » et le système de grands groupes devrait reconnaître officiellement les collectivités locales comme des acteurs à part entière, ayant le droit de participer aux dialogues de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Les collectivités locales avaient, ensemble, la capacité de susciter la dynamique mondiale nécessaire au développement durable.

Troisième séance: Lacunes à combler en matière de mise en œuvre

Modérateur: M. Brice Lalonde, Sous-Secrétaire général de l'ONU et Coordonnateur exécutif de Rio+20

Présentateur: M. Patrick Mnisi (Swaziland)

Intervenants

Personnalité éminente

M. Aly Abdou Sabaa, Président du Comité de coordination sur les changements climatiques de la Banque africaine de développement

Gouvernements

M. Hlangusemphi Dlamini, Ministre de la planification et de l'économie (Swaziland)

Secteur privé

M. Stanford Mwakasonda, Spécialiste des changements climatiques, Engen Petroleum Ltd (Afrique du Sud)

Société civile

Mme Edith-Madela Mntla, Directrice du Bureau régional pour l'Afrique du Conseil international des unions scientifiques (CIUS)

Introduction par le modérateur

77. Le modérateur a souligné qu'il fallait veiller à ce que la Déclaration consensuelle africaine pour Rio+20 énonce les engagements pris par les États africains et indique ce que ces derniers attendaient de la communauté internationale. Il a ajouté qu'il était important de se rappeler qu'il n'y aurait pas que les ministres de l'environnement à Rio+20, mais aussi les ministres des affaires sociales et des finances. Les principaux résultats de la Conférence devraient comprendre un accord sur les formes innovantes de financement du développement, comme la taxe proposée sur les transactions financières, qui recevait le soutien des pays africains. Un autre problème auquel il faudrait s'attaquer était le partenariat entre les secteurs public et privé, et entre les partenaires bilatéraux et multilatéraux.

Présentation du rapport

78. Le présentateur a commencé par donner un aperçu des engagements pris lors des conférences et réunions organisées au cours des 20 dernières années dans les domaines du financement du développement durable; de l'efficacité de l'aide et du développement; du transfert de technologie; du renforcement des capacités; de la mondialisation et du commerce; de l'intégration régionale et de la coopération Sud- Sud. Il est ensuite passé aux mesures prises, aux progrès accomplis, aux contraintes et défis et aux enseignements tirés, avant d'aborder la voie à suivre s'agissant de la mise en œuvre.

79. Peu d'engagements avaient été tenus et les pays africains devaient, de concert avec les partenaires de développement, intensifier leurs efforts pour atteindre leurs objectifs de développement durable. Chaque pays était responsable de la conduite de son propre programme de développement durable et devait prendre des mesures vigoureuses en faveur de la mobilisation de ressources internes et du renforcement des capacités. Il fallait consolider l'Union africaine en tant que porte-parole de l'Afrique; favoriser l'intégration régionale et sous-régionale; exploiter l'interdépendance économique entre les pays africains; mettre la science, la technologie

et l'information au service du développement durable; diversifier les économies nationales; et promouvoir la participation dans les organisations et institutions multilatérales.

80. Les participants à la réunion d'experts avaient recommandé de garder l'intégration et la coopération régionales comme volet essentiel de la stratégie de développement durable en Afrique, l'accent devant être mis sur le renforcement des institutions régionales et sous-régionales, les programmes d'infrastructure communs et l'accroissement des échanges régionaux. Ils avaient aussi préconisé d'utiliser les fonds de lutte contre les effets des changements climatiques pour soutenir le programme plus large de développement durable; de trouver de meilleurs moyens de mobiliser les ressources internes, tant à l'intérieur des pays qu'auprès de la diaspora; d'assurer l'efficacité de l'aide – et du développement – en s'appuyant sur les principes de la Déclaration de Paris et sur le Programme d'action d'Accra; et d'encourager les pays à recenser et à diffuser les pratiques optimales.

Exposés des intervenants

81. Dans son exposé, M. Sabaa a attiré l'attention des participants sur le fait que la plupart des économies africaines dépendaient des ressources naturelles, qu'elles étaient exposées aux effets néfastes des changements climatiques et que, bien qu'étant deux sujets étroitement liés, les changements climatiques et le développement étaient généralement traités dans des forums distincts. L'Afrique n'était responsable que de 4% des émissions mondiales de gaz à effet de serre, pour autant, elle était affectée de façon disproportionnée par le réchauffement de la planète. Pour cette raison, le continent devait participer pleinement aux débats et à la prise de décisions concernant les changements climatiques.

82. La décennie précédente avait vu une augmentation des flux d'aide et d'investissement venant des nouveaux partenaires de l'Afrique qui, toutefois, n'atteignaient en pas le niveau requis. Il fallait accroître l'aide pour stimuler le financement du commerce et les échanges intrarégionaux. L'Afrique devait elle-même investir dans l'infrastructure, au lieu d'attendre d'autres qu'ils le fassent à sa place. Les investissements étrangers directs pourraient contribuer à la diversification économique et à la diffusion du savoir, mais ces investissements bénéficiaient pour l'essentiel aux pays riches en ressources naturelles. Il fallait rendre la croissance inclusive et, pour cela, investir dans les petites et moyennes entreprises, en particulier dans celles dirigées par des femmes. La crise financière mondiale actuelle impliquait de ne ménager aucun effort pour mobiliser des ressources locales grâce à des partenariats nationaux et sous-régionaux. Il fallait mettre en place des formes de financement innovantes ne plaçant pas un fardeau trop lourd sur les pays en développement. Des améliorations étaient nécessaires dans les domaines du transfert de technologie, du renforcement des capacités et de la formation, et un programme de développement plus ciblé devait être élaboré.

83. S'agissant de mesures pratiques, il a été recommandé que les négociateurs s'efforcent d'obtenir un nouvel accord fixant des objectifs plus ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre et que les efforts de développement vert exploitent la chance que représentait le sous-développement relatif de l'Afrique, ce qui exigerait des financements et un engagement politique accrus. L'accès à l'énergie devait être amélioré, non seulement pour les secteurs productifs, mais aussi pour d'autres secteurs comme l'éducation et la santé. Un accent particulier

devait être mis sur les sources d'énergie sous-utilisées telles que les énergies hydraulique, géothermique, éolienne et solaire, pour lesquelles un certain nombre d'initiatives avaient été lancées dans différents pays. Le développement des énergies renouvelables dépendait, toutefois, d'investissements importants qui, à leur tour, nécessitaient un soutien extérieur. Le développement vert était généralement entravé par un manque de financement et il était nécessaire de convaincre les bailleurs de fonds traditionnels du bien-fondé des solutions d'énergie verte.

84. La Banque africaine de développement appuyait une multitude de projets dans des domaines comme l'économie verte, l'énergie verte, les infrastructures de transport et d'eau, et la santé (à propos des maladies liées aux changements climatiques). Elle s'employait également à mettre en place un «fonds vert» destiné à mobiliser des financements privés pour des projets de développement vert. Une nouvelle architecture mondiale était nécessaire et les conférences de Rio de Janeiro et de Durban devaient recenser et saisir les occasions de promouvoir une approche plus intégrée qui permettrait à l'Afrique de faire un usage optimal de ses ressources.

85. Dans sa présentation, M. Dlamini, a noté que, si de nombreux pays africains avaient considérablement amélioré leurs résultats en termes de développement et de durabilité depuis 1992, ce n'était pas le cas de plusieurs autres, plus petits et plus vulnérables, qui avaient besoin d'une plus grande attention. Malgré ses incidences néfastes sur l'Afrique, la crise mondiale devrait néanmoins permettre de retenir l'essentiel, à savoir la nécessité d'améliorer le climat d'investissement pour stimuler l'investissement étranger direct.

86. Il était vital pour l'Afrique d'améliorer radicalement l'enseignement, en particulier dans les domaines scientifique et technique. Des mesures s'imposaient pour assurer un enseignement primaire et tertiaire de qualité, et les pays qui avaient introduit l'enseignement des technologies de l'information et de la communication à l'école primaire devaient être salués. La formation professionnelle était également importante et les enfants devaient être encouragés à la poursuivre au terme de leur scolarité. Les Africains se plaignaient souvent que leurs richesses naturelles étaient trop souvent gérées au profit des autres, mais les ingénieurs africains étaient-ils capables de les gérer pour les Africains?

87. La bonne gouvernance étant essentielle pour réaliser le développement durable, les pouvoirs publics africains devaient intensifier leurs efforts dans ce domaine. Il était important d'améliorer le climat d'investissement, en rendant mieux compte des flux de ressources publiques consacrées aux initiatives de développement transfrontalières, par exemple, ce qui rendait ces initiatives plus transparentes et tenues de rendre des comptes, ne laissant aucune place pour la corruption et contribuant, dans le même temps, à stimuler l'investissement étranger direct. Il fallait aussi mettre l'accent sur les mesures visant à améliorer l'efficacité de l'aide: les fonds alloués par les donateurs étaient généralement assortis de conditionnalités, qui pouvaient limiter les perspectives de développement. En outre, le manque de coordination entre les bailleurs de fonds conduisait à des doubles emplois et des gaspillages. Pendant ce temps, les pays africains devaient faire réévaluer leur classement, de préférence par des Africains qui avaient une meilleure compréhension des problèmes, parce que les pays ayant été mal classés s'étaient vu refuser l'aide.

88. M. Mwakasonda a commencé sa présentation en soulignant que les lacunes à combler pour créer un environnement propice à l'éradication de la pauvreté, au développement durable et à la transition vers une économie verte étaient beaucoup plus importantes qu'en 1992. L'un des plus grands défis à relever à cet égard était de changer la pensée conventionnelle: l'opinion dominante concernant le secteur privé était que, pour le public, ce secteur n'était rien de plus qu'une source de recettes fiscales, tandis qu'aux yeux du secteur public, il n'avait d'autre but que de faire d'énormes profits. Aucun de ces points de vue ne correspondait à la réalité. Les acteurs des deux camps avaient reconnu la gravité de la situation et étaient tous engagés à éradiquer la pauvreté. Le secteur privé devait améliorer la communication avec le public en général pour mieux faire connaître sa contribution au développement durable.

89. Une autre lacune à combler résultait du fait que le secteur privé ne participait à aucun niveau de l'élaboration des politiques, même si les acteurs publics manquaient souvent d'expérience pratique dans les domaines examinés. Le secteur privé, pour sa part, manquait d'expérience en matière d'intégration de la durabilité dans la gestion de l'eau ou de l'énergie, par exemple. La responsabilité sociale des entreprises devait être renforcée afin de promouvoir des pratiques transparentes et conformes à l'éthique, et les contrats de marchés publics, par exemple, ne devraient plus être signés à huis clos.

90. Les gouvernements devaient s'efforcer davantage d'amener les entreprises nationales du secteur privé, jusqu'alors réticentes et largement méconnues, à investir dans les zones rurales défavorisées. Ils devraient également promouvoir une plus grande harmonisation aux niveaux régional et sous-régional, la mise au point progressive de normes communes de qualité et le partage de pratiques optimales et d'enseignements tirés d'initiatives d'économie verte, par exemple. Les modèles qui avaient fonctionné dans un pays devaient être reproduits dans les autres, permettant ainsi à ces derniers d'éviter les erreurs commises et de choisir des options qui s'étaient révélées non viables ailleurs. S'agissant de la voie à suivre, il fallait s'assurer que chaque pays avait une compréhension claire de l'économie verte et de la mesure dans laquelle elle pourrait être adaptée à ses propres conditions. Il fallait aussi montrer au secteur privé que l'économie verte pourrait fournir un cadre propice aux affaires.

91. Dans sa présentation, Mme Madela-Mntla a affirmé qu'il demeurerait essentiel pour l'Afrique de combler les lacunes de mise en œuvre si elle voulait remplir ses engagements concernant le développement durable au-delà de Rio+20. Le rapport mentionnait le plan d'action consolidé du NEPAD pour la science et la technique en Afrique, mais n'indiquait pas suffisamment dans quelle mesure ce plan avait été appliqué. Un renforcement coordonné des capacités était nécessaire pour créer les compétences de base nécessaires au développement durable. Le rapport ne mettait pas suffisamment en évidence le rôle des communautés économiques régionales (CER) dans le respect des engagements relatifs au développement durable. Parmi les autres lacunes de mise en œuvre méritant l'attention figuraient l'insuffisante participation des femmes, des personnes handicapées et des autres groupes marginalisés de la population, ainsi que la faible promotion de l'échange d'informations avec les systèmes de connaissances autochtones.

92. Au titre de principales recommandations, il a été proposé d'indiquer dans la Déclaration consensuelle africaine pour Rio+20 que les pays africains devraient prendre des mesures pour

assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du plan d'action consolidé du NEPAD pour la science et la technique en Afrique, et mettre en place des garde-fous pour empêcher le transfert de technologies potentiellement dangereuses et susceptibles d'accroître l'insécurité économique de la population. La science, la technologie, l'innovation et l'ingénierie devraient être présentées comme des piliers du développement durable pour l'Afrique, dans sa quête de nouveaux moyens de mobiliser ses propres ressources et d'en faire un meilleur usage. Il faudrait aussi créer un fonds de développement de l'Afrique; élaborer des stratégies robustes de suivi et d'évaluation, assorties d'indicateurs de résultat au niveau des pays et promouvoir la participation de toutes les parties prenantes au renforcement des capacités et à la planification pour la mise en œuvre des résultats de Rio+20. L'exécution des engagements pris aux niveaux national et international appelait un renforcement des cadres juridique, politique et diplomatique; les pays africains devaient investir dans le renforcement des capacités et le développement des compétences de base afin de pouvoir poursuivre des stratégies de développement durable harmonisées, coordonnées et, par conséquent, plus efficaces.

Questions et réponses

93. Répondant à une question sur l'importance de l'éducation à ses yeux, Mme Madela-Mntla a attiré l'attention sur le fait que le grand groupe scientifique et technologique qu'elle représentait avait toujours milité en faveur d'un investissement public adéquat en faveur de l'enseignement scientifique et technologique et de la formation des jeunes filles, étant donné le rôle clef que jouaient les femmes et les filles dans le développement social.

94. À la question de savoir ce que devrait faire une banque de développement si un pays lui demandait des fonds à investir dans des sources d'énergie non renouvelables, M. Sabaa a répondu que le droit de développement des pays africains devait être respecté. Un équilibre devait être trouvé entre les sources d'énergie traditionnelles et les sources renouvelables, or, même si elle pouvait recommander aux pays d'adopter des formes d'énergie plus vertes, la Banque savait que les coûts initiaux de mise en œuvre des énergies vertes étaient beaucoup plus élevés que pour la production d'énergie conventionnelle.

95. Répondant à la suggestion selon laquelle on pouvait remédier aux préoccupations liées au fait que les industries extractives drainaient l'essentiel des investissements étrangers directs, en subordonnant les concessions minières au paiement d'une certaine forme de « contribution au développement », M. Dlamini a souligné que la solution se trouvait entre les mains des Africains eux-mêmes. Le renforcement des capacités dans l'éducation était fondamental eu égard à l'impérieuse nécessité d'avoir des gens compétents aux commandes. Tout le monde, y compris les communautés de base, devait comprendre toutes les implications d'une exploitation minière avant son lancement.

Observations des participants

96. Dans les discussions qui ont suivi, les participants ont attiré l'attention sur l'urgence d'un nouveau modèle de développement en Afrique, étant donné que la croissance économique avait été faible depuis 1992 et que la communauté internationale n'avait pas tenu certaines de ses promesses. Au niveau national, il fallait que les pays africains veillent à ce que les programmes

de développement soient guidés par des plans et des objectifs stratégiques visant à mettre en œuvre le programme de développement durable; qu'ils prennent en compte les évaluations des plans d'action nationaux et régionaux; et qu'ils encouragent la création de réseaux de partage de pratiques optimales. Il fallait disposer d'un cadre institutionnel solide pour aborder tous les aspects du développement durable, notamment les aspects humains et sociaux de la croissance économique, tout en éliminant la corruption. Les participants ont attribué les lacunes de mise en œuvre à l'incapacité de mobiliser des ressources locales, nationales et régionales, à l'accès insuffisant au financement et à la lenteur du transfert de technologie.

97. Les participants ont demandé des éclaircissements sur les mécanismes et les coûts de la transition vers une économie verte, et cherché à savoir si ces outils pouvaient être utilisés pour développer une économie à faible émission de carbone. Ils ont instamment invité les gouvernements à renforcer les partenariats public-privé; à engager des politiques d'emploi ciblées, transparentes et responsables, en mettant un accent particulier sur l'emploi des groupes vulnérables; à fournir une formation pour les emplois verts et à intégrer les questions d'égalité des sexes dans l'élaboration des politiques concernant la croissance verte, en insistant particulièrement sur le rôle des femmes. Un orateur a appelé les participants à accorder une attention particulière, dans les débats sur l'économie verte, à la gestion des déchets urbains et aux possibilités d'emploi pour les jeunes.

98. D'autres orateurs ont souligné la nécessité d'aborder les questions de la productivité agricole, les domaines prioritaires de la désertification, de la gestion des ressources en eau, de la lutte contre la pauvreté et de la détérioration des ressources naturelles due à l'inaction face aux changements climatiques. Des questions ont été soulevées sur d'autres sujets comme le soutien aux jeunes agriculteurs, les possibilités offertes par les programmes de préparation intergénérationnels visant à aider les jeunes à faire face aux effets des changements climatiques, et sur les efforts pour lutter contre le problème de l'exode des cerveaux et de la diaspora africaine.

B. PARTICIPATION DE L'AFRIQUE À RIO+20

99. Un représentant de la Commission de l'Union africaine a fait une proposition relative à la participation effective de l'Afrique à Rio +20, consistant à organiser des manifestations parallèles sur des sujets pertinents concernant le programme de développement durable de l'Afrique.

C. ADOPTION DE LA DÉCLARATION CONSENSUELLE AFRICAINE POUR RIO+20

100. Après de longues discussions sur le contenu du document, animées par M. Henri Djombo, Ministre du développement durable, de l'économie forestière et de l'environnement de la République du Congo, la Déclaration consensuelle africaine, telle que modifiée, a été adoptée.

D. QUESTIONS DIVERSES

101. Aucune question n'a été examinée au titre de ce point de l'ordre du jour.

E. CLÔTURE DE LA CONFÉRENCE

102. Dans ses observations finales, la Secrétaire exécutive adjointe de la CEA, Mme Jennifer Kargbo, a reconnu que la Conférence avait donné des résultats très utiles, dont, en particulier, l'adoption de la Déclaration consensuelle. Elle a affirmé que ces résultats traduisaient clairement la volonté de l'Afrique de parler d'une seule voix à Rio+20. Elle s'est dit satisfaite de l'intégration effective du pilier social du développement durable dans les délibérations de la Conférence. Elle a appelé les dirigeants à continuer de montrer l'exemple et de faire preuve de détermination afin que les préoccupations et les priorités de l'Afrique ressortent dans les résultats de Rio+20. Elle a réaffirmé la volonté résolue de la CEA et de ses partenaires de soutenir constamment les préparatifs de l'Afrique pour Rio+20. En conclusion, elle a remercié les gouvernements de la République fédérale démocratique d'Éthiopie et de la République du Congo, les États membres, les représentants des grands groupes, les partenaires de développement et tous les participants, pour la façon exemplaire dont ils avaient mené les débats et pour leurs précieuses contributions à la Conférence.

103. Le représentant de la Commission de l'Union africaine a réaffirmé l'engagement de son organisation à continuer de jouer un rôle moteur pour faire avancer le processus et assurer la participation effective de l'Afrique à Rio+20.

104. En conclusion, Mme Émilienne Raoul, Ministre des affaires sociales de la République du Congo, a remercié la CEA et ses partenaires d'avoir organisé la Conférence, et tous les participants d'avoir contribué à son éclatant succès. Sur ce, elle a déclaré la Conférence close.

La séance a été levée à 19 h 25.